

SONS vague 1 :
date limite de
signature de bon
de commande
15 juillet 2022

FINANCEMENT SONS



- L'objectif du financement à l'équipement (SONS) est d'aider les structures sanitaires à s'équiper de solutions conformes aux nouvelles exigences Ségur sur les fonctions logicielles suivantes : **Dossier Patient Informatisé (DPI)**, **Plateforme d'Intermédiation (PFI)**, **Référentiel d'Identités (RI)**, **Système de Gestion de Laboratoire (SGL) pour les établissements dotés d'un laboratoire de biologie médicale et Système d'Information de Radiologie (RIS ou SIR)** pour les établissements dotés d'un service d'imagerie.
- Un certain nombre d'éditeurs ont déjà soumis leur dossier de référencement. Il est donc conseillé de **se rapprocher au plus vite de l'éditeur de votre choix** pour passer commande. Vos éditeurs gèrent les demandes et reçoivent directement les financements. **Seules les solutions référencées Ségur auprès de l'ANS pourront bénéficier de ce financement.** La liste des solutions référencées est disponible sur le site de l'ANS [ici](#).

Rapprochez-vous des éditeurs concernés pour planifier ensemble :

- La passation des bons de commande pour le déploiement de la version «Ségur ». Un forfait est défini par brique fonctionnelle. Un éditeur peut cumuler les forfaits de plusieurs briques fonctionnelles.
- Les travaux de réception, d'installation, qualification et de formation. Tous les éditeurs concernés doivent être coordonnés dès le début du projet.



Plusieurs éditeurs peuvent intervenir dans votre SIH sur le périmètre Ségur dans la limite d'une solution financée par fonction logicielle.